

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 14 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	9

Objet de la Délibération :

**Achat camion prêt Caisse
d'Epargne**

2025/020

Extrait du registre

L'an deux mille vingt cinq

Le quatorze avril

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude - Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine - M. PINEDE Jean-Marie - Mme RODRIGUEZ Noémie

Absente excusée : Mme INGLES Martine

Secrétaire de séance : Mme GAURENNE Sylvie

Date de convocation : 8 avril 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29, L.2122-22,

Vu le budget primitif voté par délibération 2025-015 du 14/04/2025,

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget primitif 2025,

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2024 fait ressortir un besoin de financement notamment pour l'achat d'un camion à destination du service technique.

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 40 000€ nécessaire à l'équilibre des opérations.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que l'offre de prêt de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon pour un montant de 40 000 € proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

Durée du contrat : 4 ans,

Périodicité des échéances : mensuelle,

Taux d'intérêt annuel fixe : 3,50 %,

Frais de dossier : 500 €,

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

... **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon l'emprunt de 40 000 €,

... **APPROUVE** les caractéristiques de l'emprunt visées ci-dessus,

... **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions du prêt et la demande de déblocage des fonds. Il est habilité à procéder ultérieurement, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet,

... **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

